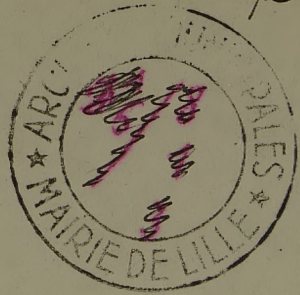


Procès Verbaux

106/271

106/271



Commission de surveillance et d'Administration
de l'École des Beaux Arts

mandat Gaissie 1947/1953

COPIE

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès Verbal de la réunion du 3 Mars 1948

Etaient présents : M.M. SOURIAU, Recteur de l'Université, BAERT, BORREWATER
DEQUENE, DEREIGNAUCOURT, DOBBELAERE, FAVIER, THIBAUT
M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts,
M. BOSIER, Secrétaire

Excusé : M. TRENTESAUX.

Maitre MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux Arts, retenue par d'autres obligations, ayant fait demander de ne pas l'attendre, la séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de M. SOURIAU, Recteur de l'Université, qui donne la parole à M. DESRUMAUX.

Celui-ci souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission et fait part des deuils qui, successivement ont frappé l'Ecole du fait de la disparition de M.M. DUBUISSON, DUEZ et DEHAUDT, Membres de la Commission et de M.M. LEMOINE et DESREUX, professeurs.

M. DESRUMAUX informe la Commission de la démission de M. LECROART et indique les mesures qui ont été prises pour assurer l'enseignement sans interruption.

La Commission les ayant approuvées, les nominations provisoires de M.M. FAVRELLE, SIZAIRE, GARNACHE et DEROO, pourront devenir définitives si les conditions habituelles du stage sont remplies par ces nouveaux professeurs.

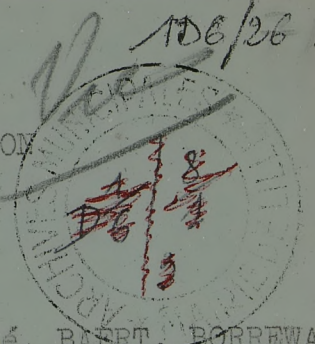
M. DESRUMAUX donne ensuite lecture des lettres de félicitations reçues de M. JAUJARD, Directeur des Arts et des Lettres et de M. Robert REY, Directeur de l'Enseignement et de la Production Artistiques pour les résultats obtenus par l'Ecole des Beaux Arts et d'une lettre de M. le Maire de Lille, adressée à M. FAVIER à l'occasion des succès remportés par l'Ecole Régionale d'Architecture.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion du 2 Juin 1947 qui est adopté sans observations.

Maitre MARTINACHE arrivée sur ces entrefaites prend la présidence de la séance et donne à la Commission, les précisions suivantes :

1°) BIBLIOTHEQUE ET COURS DE CERAMIQUE. La demande de crédit a été portée à 500.000 Francs qui seront répartis sur les budgets des deux écoles et disponibles en 1948 et 1949. Cette demande a reçu l'avis favorable de la Commission Municipale des Beaux Arts, ainsi que la demande d'heures supplémentaires pour le cours de céramiques. Ces deux questions seront soumises prochainement à l'approbation du Conseil Municipal.

2°) TRAVAUX.- La demande de travaux présentée par les Directeurs des deux écoles a été récemment étudiée lors d'une réunion avec l'Adjoint délégué et le Directeur des travaux. En raison de l'importance de la dépense à engager, il a été admis que celle-ci serait répartie sur



*Commission de l'Enseignement
Public et des Beaux Arts
Réunion du 3 Mars 1948
Procès verbal*

.....

plusieurs exercices et que les travaux seraient effectués dans la mesure où l'Administration obtiendrait les crédits nécessaires. En attendant, une liste du mobilier le plus urgent a été établie et remise au service intéressé.

Lecture est donnée du procès verbal de la réunion du 7 Juillet 1947, qui est adopté sans observation.

M. DESRUMAUX donne lecture de la correspondance échangée avec M. LAPRADE, Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique, au sujet des nominations de professeurs.

La Commission décide alors de déclarer la ^{VACANCE} ~~vacance~~ du poste de professeur du cours d'Esthétique générale préparatoire et d'ouvrir un concours dans les conditions habituelles. Ce concours pourrait se faire dans la 2^e quinzaine de Juin.

GRANDS PRIX. - Pour garder au Grand Prix de la Ville de Lille et au Prix Doutrelon de Try, la valeur d'une consécration de fin d'études, la Commission estime nécessaire de modifier comme suit, quelques articles du règlement de ces prix.

I°) GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE.

Article I. - Un grand Prix de la Ville de Lille sera attribué chaque année à des élèves et anciens élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Lille, ayant moins de 30 ans, au 31 décembre de l'année en cours.

Article II. - L'assiduité des élèves devra être constatée journellement. Les anciens élèves devront avoir suivi régulièrement et assiduellement le cycle complet de leurs études. La justification en sera fournie par le secrétariat de l'Ecole. Ils devront en outre avoir fait connaître leur désir de participer au Grand Prix, en s'inscrivant avant de quitter l'Ecole, sur le registre déposé à cet effet, au secrétariat.

Article IV. - Le crédit annuel du Prix est fixé par le Maire de Lille.

Article VI. - Un sixième du crédit alloué, servira à couvrir une partie des frais de concours supportés par les candidats.

La somme sera répartie de la façon suivante :

Les Sculpteurs en toucheront la moitié.

les architectes et décorateurs, les 3/4

Les peintres, la totalité.

Le reliquat sera reporté aux exercices suivants pour être versé aux peintres, en plus de l'indemnité prévue, ci-dessus.

Article VIII. - S'il n'y a pas d'ex aequo et si en conséquence, il y a un unique premier prix et un unique second prix, le premier prix ne peut être inférieur à la 1/2 du crédit alloué, le second au 1/6.

Les autres articles sans changement.....

II.- PRIX DOUTRELON DE TRY.

Article I. - Les revenus de la Fondation portant le nom "Fondation Doutrelon de Try" sont destinés à la constitution d'un prix à attribuer à l'élève ou l'ancien élève, le plus méritant, au choix de la

/.....

Commission, après avis de la Direction.

Article VIII.- La section dont un élève aura été récompensé au dernier concours, sera examinée la dernière et il n'y sera choisi un nouveau lauréat, qu'à défaut d'un candidat incontestable dans les autres.

Article IX.- Les élèves distingués ensuite par le jury, pourront être autorisés à se représenter avec de nouveaux travaux au concours suivant.

Les candidats seront jusqu'à 30 ans, autorisés à se présenter s'ils ont été désignés dans ces conditions. Un registre spécial des candidats sera tenu à jour.

Les autres articles sans changement.

JURYS.-

Les raisons exposées par le professeur du cours de sculpture sont acceptées par la Commission, qui décide d'attribuer cette année, le Grand Prix de la Ville de Lille au cours d'architecture. Le Commission propose comme membres du jury :

M.M. DEREGNAUCOURT et FAVIER, Membres de la Commission.
CLEMENT et LYS, Membres étrangers à l'Ecole
QUIQUEMPOIS, suppléant.

Le prix de la fondation Doutrelon de Try, sera remis cette année, au cours d'Arts Décoratifs.

La Commission propose comme membres du jury :

M.M. DOBBELAERE, BORREWATER et FAVIER Membres de la Commission
Lucien BORREWATER, DELRUE, Membres étrangers à l'Ecole

COMITE DE PATRONAGE DES ANCIENS ELEVES.- M. Borrewater, suggère l'idée de constituer un comité de patronage qui faciliterait le placement des élèves ayant terminé leurs études. Ce comité grouperait des anciens élèves, des industriels, des représentants des chambres syndicales intéressées.

M. SOURIAU, propose de soumettre la question à l'Association des Anciens élèves. M. THIBAUT qui en est le président, l'étudiera en Conseil d'Administration.

COURS DE MOULINS-LILLE. M. DESRUMAUX signale à la commission qu'en dépit des demandes réitérées depuis 2 ans, le cours est rarement chauffé pendant l'hiver. Les élèves quittent le cours et n'y reviennent plus. S'il n'est pas possible de chauffer cette salle, il faudrait en envisager la fermeture.

Maitre MARTINACHE étudiera avec le service de chauffage de la mairie, les moyens de l'éviter.

L'Ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 17 heures.

La Présidente de la Commission

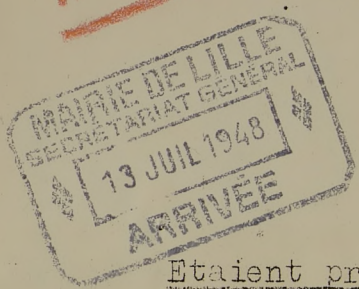
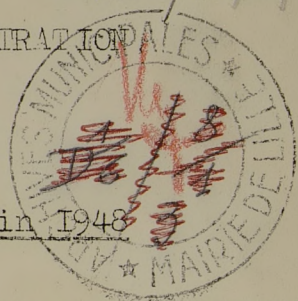
Le Directeur de l'Ecole
des Beaux Arts

signé : DESRUMAUX.

H 212

106/26+

COMMISSION de SURVEILLANCE et d'ADMINISTRATION
de l'ECOLE des BEAUX-ARTS



Procès-Verbal de la réunion du 23 Juin 1948

Etaient présents : M.M. BAERT, BORREWATER, DEQUENE, DEREGNAUCOURT,
DOBBELAERE, FAVIER, THIBAUT, TRENTESAU.

Conseil d'Administration
Réunion du 8-7-48

M.M. LISAMBERT, Président de la Chambre syndicale des
Mètres,
LAFRADE, Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique
DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts,
BOSIER, Secrétaire,

Excusé : M. SOURLAU, Recteur de l'Académie de Lille.

L'Administration...
Commission, sans réserve de...
les affaires ayant fait l'objet d'un...
complémentaire.....

Maître MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux-Arts, retenue
par d'autres obligations, ayant fait demander de ne pas l'attendre,
la séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de
M. BAERT, qui donne la parole à M. DESRUMAUX.

Celui-ci donne lecture des titres et références des deux
candidats, au poste de professeur du cours de métré.

M. LISAMBERT, donne son appréciation sur chaque candidat
et fait valoir la plus grande valeur professionnelle de M. DERCO.

Après cet exposé, la Commission décide à l'unanimité de désigner
en première ligne, M. DERCO, pour le poste de professeur
du cours de métré.

A ce moment, Maître MARTINACHE étant arrivée, assure la présidence
de l'assemblée.

En ce qui concerne le poste de professeur du cours d'Esthétique
générale préparatoire, la Commission examine les travaux
exécutés par les cinq candidats.

Elle décide, en raison de l'extrême faiblesse de certains
candidats de procéder par élimination.

Sont éliminés :

- M. DEBUCHY et Mlle COURTOIS, pour insuffisance générale,
- M. THOMAS, intéressant en architecture, mais insuffisant en décoration,
- Mlle DESCEIERS, hors concours pour limite d'âge, intéressante en peinture, mais insuffisante en décoration.

En conséquence, une seule candidate, Mme MCINET est admise
pour la correction des travaux d'élèves.

...

Après cette épreuve, la Commission décide à l'unanimité de proposer à M. le Maire de Lille Mme MOINET pour occuper le poste de professeur du cours d'Esthétique générale préparatoire. (Ci-joint un état des titres, références, notes et observations qui ont motivé la décision.)

Mme MOINET étant professeur de dessin au Lycée de Roubaix, ne pouvant pendant l'année de stage assurer le temps complet prévu pour ce cours, l'enseignement de la décoration lui sera confié tandis que celui de dessin d'après l'ornement serait assuré pendant cette période par Melle DUBUISSON .

La titularisation ne se fera qu'au bout d'une année et après rapport d'Inspection.

M. LAFRADE exprime sa satisfaction et déclare que la candidate apporte des qualités supérieures à celles qu'il avait espéré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30 .

La Présidente de la Commission

Me. MARTINACHE .

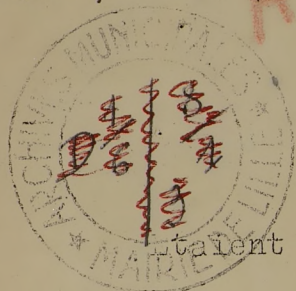
Le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
signé: DESRUMAUX .

M. de Valenciennes 1900

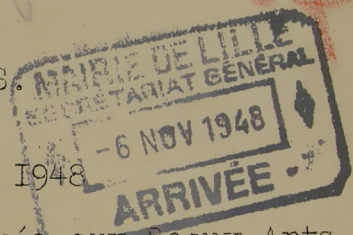
ADG/28

A 243

Secrétariat Général



COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS.



Procès-verbal de la réunion du 20 Octobre 1948

étaient présents : Maître MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux-Arts, M.M. SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille, BAERT, BORREWATER, DEREGNAUCOURT, DOBBELAERE, FAVIER, THIBAUT, DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts, BOSIER, Secrétaire

Conseil d'Administration Réunion du 20/10/48

Excusés : M.M. TRENTESAUX et DEQUENE.

La séance est ouverte à 14 H 30 sous la Présidence de Maître MARTINACHE, qui donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 3 Mars 1948, qui est adopté sans observation.

Le Directeur rend compte ensuite de l'utilisation des crédits obtenus pour la bibliothèque.

Pour l'exercice 1948, l'impression du catalogue, la reliure de 322 ouvrages, l'achat de cartons et de livres ont occasionné une dépense de 400.000 francs environ, pour les deux écoles des Beaux-Arts et d'Architecture. Il faut prévoir, sauf augmentation, une dépense égale pour l'exercice 1949. Il serait souhaitable qu'un bibliothécaire qualifié soit nommé, car depuis deux ans, le poste est tenu par un commis de mairie, détaché provisoirement.

Le Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture et le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, déplorent qu'aucune suite n'ait été donnée aux demandes constamment renouvelées en vue d'agrandir les locaux, de les aménager, de les pourvoir de mobilier, de les éclairer convenablement. Ils insistent pour qu'un crédit spécial leur soit accordé pour la réalisation des travaux dont ils ont dressé une nouvelle liste.

L'Adjointe déléguée aux Beaux-Arts leur promet son appui effectif près de l'Adjoint aux Finances.

Il est rendu compte ensuite de la distribution des prix à laquelle des groupements et des particuliers ont participé pour plus de 70.000 francs, tandis qu'une somme de 32.000 francs était prise sur le budget des dépenses diverses.

Des propositions sont faites pour remplacer l'attribution d'une partie des livres par des voyages. Des démarches seront faites auprès des organisations susceptibles de faire des conditions abordables.

Les livres offerts par la Direction de l'Enseignement Artistique n'étant parvenus à l'Ecole, ni l'an dernier, ni cette année et les lettres écrites pour signaler le fait étant restées sans résultat, il est suggéré de faire une démarche directe près du Directeur de l'Enseignement Artistique à l'occasion d'un voyage à Paris.

.....

L'exposition des travaux des élèves ayant remporté un très beau succès, il est proposé pour l'année prochaine de la laisser ouverte au public, pendant tout le mois d'août.

M. DESRUMAUX signale les dispositions qui entravent à nouveau le bon fonctionnement des cours dans les annexes de Wazemmes et de Moulins-Lille, Maître MARTINACHE s'employant d'ailleurs à aplanir les difficultés.

Le projet d'un Comité de Patronage des élèves, qui avait été soumis au Conseil de l'Association des Anciens Elèves, n'ayant pas fait grand progrès, il est décidé que le Directeur étudiera avec M. BORREWATER les moyens de toucher directement les industries d'art susceptibles d'employer les élèves.

Au sujet de la nomination des deux nouveaux professeurs, M. DEROO et Mme MOINET, lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 23 Juin 1948 qui est adopté sans observation.

La Commission envisage ensuite le remplacement de M. PORTEBOIS, professeur atteint par la limite d'âge. Un concours sera ouvert, dans le courant de l'année scolaire pour le recrutement d'un professeur pour l'annexe de Wazemmes.

La rentrée s'est effectuée normalement; 135 inscriptions nouvelles ont été prises et il y eut deux examens d'admission pour les non bacheliers désirant suivre l'enseignement complet.

Enfin le Directeur signale le grand retard apporté au règlement des augmentations et indemnités dues aux professeurs, ainsi que les erreurs d'assimilations qui privent le personnel enseignant des avantages auxquels il peut prétendre. Un échange de vues très animé prouve l'intérêt que toute la Commission porte à ce problème.

M. SOURIAU, Recteur de l'Académie, expose la situation des professeurs : Plus la fonction est élevée, moins les cours sont nombreux, mais plus longue est la préparation. Quand un professeur a une activité extérieure à sa fonction, elle fait toujours la richesse de son enseignement et l'exécution et la publication des travaux personnels sont souvent plus onéreuses que rémunératrices. Il serait injuste que cette activité serve de prétexte à priver ceux qui font l'honneur de l'enseignement, des avantages accordés à d'autres fonctionnaires. Il montre aussi l'intérêt que la Ville doit porter à ses professeurs de l'enseignement artistique, si elle veut garder sa place de capitale.

Maître MARTINACHE explique les raisons pour lesquelles satisfaction n'a pu être donnée aux professeurs; comprenant le bien fondé des démarches qui lui sont faites, elle s'efforcera de faire prendre des mesures générales qui feront considérer les professeurs comme des fonctionnaires normaux, à qui les augmentations et indemnités doivent être accordées sans retard et sans discussion.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

La Présidente de la Commission,
Me MARTINACHE.

Le Directeur de l'Ecole
des Beaux-Arts,
DESRUMAUX.

COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE
DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès-verbal de la réunion du 16 Février 1949.

Etaient présents: M^{me} MARTINACHE, Adjointe déléguée aux
Beaux-Arts

MM. BORREWATER,
DEQUENE,
DOBBELAERE
FAVIER
TRENTESAUX
DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des
Beaux-Arts
BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des
Beaux-Arts

Excusés : MM. SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille
BAERT,
DEREGNAUCOURT
THIBAUT.

La séance est ouverte à 14 H.30, sous la présidence de Maître
Martinache, qui donne la parole au secrétaire pour la lecture
du procès-verbal de la réunion du 20 Octobre 1948 qui est adopté
sans observation.

Le Directeur rend compte de l'activité de l'Ecole :

TRAVAUX.-

La remise en état des ouvrages de la bibliothèque sera pro-
bablement terminée cette année.

L'installation de chauffage a été révisée et donne satisfac-
tion.

Une commande de 40 tables va être passée. Il y a lieu de
prévoir l'équipement en outillage moderne, des ateliers de sculp-
ture et de décoration, cela dépend des crédits à obtenir.

ENSEIGNEMENT.-

Une section préparatoire au certificat d'aptitude à l'ensei-
gnement a été créée le 1er Décembre 1948.

Les élèves préparent un envoi important au Salon de l'Ima-
gerie à Paris. Un concours de publicité doté de 18.000 frs de prix
a été organisé. Deux élèves peintres ont été admis à l'Ecole Na-
tionale Supérieure des Beaux-Arts de Paris. Cinq élèves du cours
d'arts décoratifs ont obtenu les premiers prix au concours orga-
nisé par la Sécurité sociale.

Dix élèves ont été envoyés à Paris pour visiter la Pinaco-
thèque de Munich. Une fontaine en céramique a été achetée par la
Ville à une élève du cours de sculpture.



Il est décidé que la distribution des Prix aura lieu le 10 Juillet et que l'exposition des travaux des élèves restera ouverte jusqu'au 30 Août.

La Commission désigne M.M. BORREWATER, FAVIER, COIN, BOTTIAUX, comme membres du jury du Grand Prix de la Ville de Lille qui sera attribué au cours de sculpture.

Elle étudie ensuite les différents projets qui lui sont soumis en vue de la création d'un C.A.P. et d'un B.P. de commis d'entreprises de métreurs-vérificateurs et de commis-d'architectes et décide de poursuivre les conversations avec l'Enseignement technique, afin de préciser la position de l'Ecole des Beaux-Arts dans cette question et d'obtenir le cas échéant les subventions qu'elle serait en droit de demander.

Un Comité de patronage des élèves et anciens élèves a été constitué provisoirement. Il se compose de M.M. BORREWATER, THIBAUT, DOBBELAERE, JONCQUEZ et du Directeur de l'Ecole. Il recherche des travaux à faire exécuter par les élèves. Deux projets sont actuellement à l'étude; l'un proposé par M. SEGERS, professeur, consiste à faire décorer par les élèves une maison d'enfants à Lomme. La Ville de Lomme donnerait une somme importante pour organiser les concours et une subvention est demandée à la Direction de la Production artistique pour permettre la réalisation.

Le second projet proposé par M. DOISY, professeur, consiste en la décoration sculptée de la façade de la maison de la Fédération du Bâtiment.

La Commission demande au Comité de Patronage de veiller à ce que toutes précautions soient prises pour éviter des conflits avec les organismes défendant les professions artistiques, d'autre part, elle conseille de ne confier aux élèves aucun travail dangereux.

Il est décidé que les travaux seraient payés directement aux élèves sans l'intermédiaire de l'Ecole, celle-ci n'intervenant que pour fixer le montant des sommes dues à chacun.

A ce sujet, le Directeur rappelle que les élèves ne sont pas assurés pour les accidents qui pourraient survenir à l'Ecole et Maître MARTINACHE demandera au service du Contentieux, le moyen de couvrir la responsabilité des professeurs.

RECLASSEMENT -

Afin d'appliquer le décret de reclassement, le service du personnel de la Mairie a demandé des précisions sur les différentes catégories de fonctionnaires employés à l'Ecole.

Pour répondre à ces questions, la Commission étudie les décrets et circulaires ainsi que les notes émanant du Syndicat National de l'Enseignement Artistique.

Elle compare la situation et l'importance de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille avec les Ecoles Nationales. Elle souhaite que le personnel de l'Ecole des Beaux-Arts conserve quand il l'a obtenue,

l'assimilation avec les Ecoles Nationales et que, dans la mesure du possible, cette assimilation soit étendue au Directeur et au Secrétaire.

En ce qui concerne les différentes catégories de professeurs, la Commission estime superflu de revenir sur une décision prise en 1945 après des années de discussion. Elle se rallie à la position du Syndicat National de l'Enseignement artistique :

1ère catégorie : 16 heures de cours avec relèvement des indices, ou traitement payé sur 16/12 avec droit à versement à la retraite sur cette base. Heures supplémentaires au tarif horaire de la dernière classe de l'emploi.

2ème catégorie : Mêmes indices, mais pour garder entre les deux catégories le même rapport que celui actuellement établi, elle propose un horaire de 15 heures .

Ainsi, les professeurs faisant 10 heures de cours percevront 10/15 du traitement, ceux faisant 20 heures toucheraient 15/15 + 5 heures supplémentaires au tarif horaire de la dernière classe de l'emploi avec versement à la Caisse des retraites limité à 15 heures .

Ces vœux feront l'objet d'une lettre détaillée à envoyer au service du personnel .

COURS DE WAZEMMES .

Le remplacement de M. PORTIBOIS est reporté jusqu'à ce que soit précisée la situation des fonctionnaires atteints par la limite d'âge.

RENOI D'UN ELEVE .

L'élève Alain PROST, renvoyé à deux reprises pour manque de travail et dissipation a été traduit en conseil de discipline.

La Commission approuve le renvoi définitif demandé par les professeurs .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

La Présidente de la Commission

MARTINACHE .

Le Directeur de l'Ecole,

DESRUMAUX .

Conseil d'Administration
Réunion du 25 JUIL. 1949

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION
de L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Procès-verbal de la réunion du 22 juin 1949

La séance est ouverte à 16h30, sous la présidence de Maître MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux-Arts.

Etaient présents: M.M. BAERT, BORREWATER, DEQUENNE, FAVIER, TRENTESAUX, DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
BOSIER, Secrétaire

Excusés: M.M. SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille
DEREGNAUCOURT, DOBBELAERE, THIBAUT

M. GAILLARD, Professeur à la Faculté des Lettres est invité à assister à la réunion.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 16 février 1949 est adopté sans observation.

1°) NOMINATION D'UN PROFESSEUR ADJOINT D'HISTOIRE DE L'ART

Deux candidats ont déposé des dossiers complets:

- 1°) M. DELANNOY Pierre, François, Architecte D.P.L.G.
- 2°) M. DOUAL Raymond, Pierre, Professeur agrégé d'histoire et de géographie, au Lycée Faiderbe à Lille.

Après examen des titres et références, la Commission décide à l'unanimité de présenter les candidats dans l'ordre suivant:

- 1°) M. DOUAL
- 2°) M. DELANNOY

2°) Le Directeur rend compte de l'activité de l'Ecole et du Comité de Patronage des élèves

Il signale que les démarches entreprises pour obtenir la décoration en sculpture de la maison de la Fédération du Bâtiment, n'ont pas eu de suite.

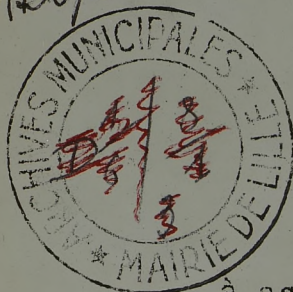
Par contre, pour la décoration peinte de la Maison des Enfants de Lomme, le Comité de patronage a obtenu un crédit de 120000 francs et la promesse d'une première commande de l'Etat de 48.000 francs.

3°) L'Exposition des travaux des élèves aura lieu au Palais des Beaux-Arts du 10 juillet au 31 août. Les élèves préparent pour cette exposition, un ensemble mobilier auquel toutes les sections de l'Ecole participeront.

4°) Pour la distribution des Prix, les élèves recevront des subventions offertes par l'Association des Anciens Elèves, La Société "La Série de Prix", les Chambres syndicales de l'Ameublement, des Entrepreneurs du Bâtiment et des dons anonymes.

La Bibliothèque a reçu en don, quelques ouvrages, le donateur se propose de léguer à la Ville de Lille pour l'Ecole, un outillage de sculpteur sur bois et des immeubles pour créer des prix

.../



en faveur des élèves de l'Ecole des beaux-Arts. Il a été invité à se mettre en rapport avec le service du contentieux de la Mairie de Lille.

5°) RECLASSEMENT.-

Prenant connaissance des dispositions prises pour le reclassement du personnel de l'Ecole des Beaux-Arts, la Commission constate avec surprise, qu'il n'a pas été tenu compte des vœux émis par elle, lors de sa dernière réunion.

En effet, elle avait souhaité conserver une hiérarchie entre les différentes catégories de cours.

Tous les professeurs étant reclassés de la même façon, cette hiérarchie n'existe plus. Cela entraîne un accroissement de dépenses pour la Ville et crée des anomalies de traitement difficilement réparables.

La Commission regrette d'autre part, qu'il ne soit pas tenu compte des vœux renouvelés depuis plusieurs années, en ce qui concerne le Secrétaire et le Bibliothécaire de l'Ecole.

Le secrétaire nommé depuis sept ans, par arrêté du Maire, n'a pas le traitement correspondant à ses fonctions. L'Ecole étant assimilée aux écoles Nationales, il devrait avoir les indices 185-315, des secrétaires d'Ecoles Nationales.

Le poste de bibliothécaire assimilable à un poste de professeur devrait être tenu par un agent compétent recruté en dehors du cadre municipal, comme le sont les professeurs.

Le commis principal provisoirement détaché pourrait être rappelé dans les services de la Mairie et le poste pourvu pour la rentrée d'Octobre.

Maître MARTINACHE interviendra auprès des services pour que le cadre administratif de l'Ecole soit normalement organisé.

M. THIBAUT étant à nouveau immobilisé pour raison de santé, la Commission propose de lui adresser ses sentiments de sympathie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

La Présidente de la Commission

Le Directeur de l'Ecole des
Beaux Arts

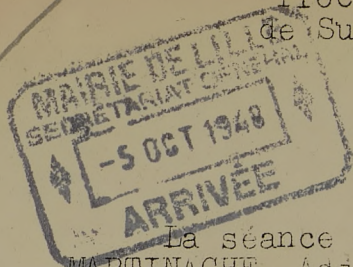
signé: MARTINACHE

signé : DESRUMAUX

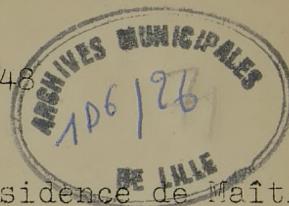
Cal administrative

O.C.

Procès-verbal de la réunion de la Commission
de Surveillance et de Patronage du Conservatoire



Séance du Vendredi 24 Septembre 1948



La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Maître MARTINACHE, Adjoint, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : Mme COIBA-DEVERNAY, M.M. Robert LANNOY, Directeur du Conservatoire, BERNAST, BOUILLARD, Richard CAYEZ, DESROUSSEAUX, DESWARTE, VERMAERE et CAPY, Secrétaire du Conservatoire.

Excusés : M.M. BAZELIS et LECOMTE.

I - Procès-verbal de la réunion du 5 Mai 1948.

Après la lecture de ce P.V. adopté sans observation, M. LANNOY signale à l'attention de la Commission que les questions essentielles qui en ont fait l'objet : la revalorisation des traitements des Professeurs et les Postes à pourvoir, sont demeurées en suspens.

Maître MARTINACHE fait état de ses interventions auprès de Monsieur l'Adjoint ROMBAUT, Délégué aux Finances. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'augmentation de ces traitements et son collègue des Finances a longuement étudié le dossier qu'elle lui a transmis. De l'avis de M. l'Adjoint ROMBEAU, cette question mériterait d'être traitée sur le plan national, et en l'absence de toute classification, les taux alloués dans les Conservatoires n'ayant aucun point de comparaison, il appartient à l'Autorité supérieure de se prononcer.

M. LANNOY ne partage pas cet avis. Il a appris lors de son passage à Paris qu'un projet de classification établissant une hiérarchie des établissements d'enseignement musical est à l'étude au Ministère de l'Education Nationale. Dans ce projet, le Conservatoire de Lille est repris comme Conservatoire d'Etat. Mais en attendant la réalisation, peut-être encore lointaine de ce projet, la question des traitements des Professeurs incombe à l'Administration Municipale; et le Directeur du Conservatoire appuyé par la Commission insiste sur la nécessité de procéder sans retard au relèvement des taux de l'heure-année, sinon un profond découragement se manifesterait chez les Professeurs et la qualité du recrutement s'en ressentirait.

Maître MARTINACHE promet d'intervenir à nouveau auprès de son collègue, sachant que les exemples sont nombreux aujourd'hui qu'il y a une déconsidération de la profession intellectuelle.

II - Postes à pourvoir.

- A) Classe de solfège supérieur de Mme CORNIL.
- B) Classe de Solfège préparatoire de M. CAQUANT.
- C) Classe de solfège chanteurs.

Admise à faire valoir ses droits à la retraite, Mme CORNIL a accepté, dit M. LANNOY, de demeurer en fonctions en attendant la désignation de son successeur.

Plutôt que de faire appel à l'extérieur, M. LANNOY propose, comme lui a suggéré la Direction des Arts et des Lettres, d'attribuer ce poste à un professeur de solfège en exercice, et ce dans le double but de ramener à un chiffre rationnel l'effectif des Professeurs de Solfège et d'améliorer la situation matérielle de ceux qui n'ont pas d'autre emploi en dehors du Conservatoire, comme c'est le cas notamment de M.M. DESWARTE et DECARRE.

M. LANNOY avait pensé, comme cela se faisait autrefois, confier la classe supérieure de Mme CORNIL à Mme VAN RECHEM, Professeur de Solfège 5 clés, et qui du reste revendique la place à titre d'ancienneté; mais en agissant ainsi il provoquerait des mécontentements, d'autres professeurs de solfège lui ayant exprimé le désir de permuer, tel M. WOESTYN qui a officiellement posé sa candidature par écrit en qualité de Professeur de la Classe supérieure du soir, et en alléguant ses titres (1ère Médaille de Solfège du Conservatoire de Paris) et son emploi dans l'orchestre des Théâtres où ses services l'obligent assez souvent à déplacer son cours.

Aussi, en fin de compte, lui paraît-il plus opportun d'ouvrir un concours intérieur, tout en ne perdant pas de vue que l'essentiel est présentement d'améliorer la situation des Professeurs pour qui le Conservatoire constitue la seule ressource.

Après un échange de vues, la Commission fait sienne la proposition du Directeur et convient que la Classe de Solfège de M. CAQUANT, atteint par la limite d'âge, et la classe de Solfège Chanteurs seront attribuées dans le même esprit.

A propos de cette dernière classe, M. LANNOY fait remarquer qu'elle n'entraîne aucune dépense nouvelle, M. LECOCCQ, ancien Professeur de Solfège rayé des cadres, n'ayant jamais été remplacé.

D) Classe de piano préparatoire de M. CAQUANT.

M. LANNOY rappelle que M. CAQUANT atteint par la limite d'âge depuis Janvier 1948 a été provisoirement maintenu en fonctions. Il avait à cela donné un avis favorable dans l'attente des instructions de l'Autorité Supérieure relatives aux réformes préconisées. Aujourd'hui il demande la mise à la retraite de M. CAQUANT afin de ne pas créer un précédent dont d'ores et déjà Mme CORNIL a fait état, et retarder la réorganisation des classes de piano. M. LANNOY se dit animé du souci de doter le Conservatoire de trois écoles de piano pour combler cette lacune que constitue l'existence de 4 cours préparatoires pour deux cours supérieurs seulement, alors que le nombre d'élèves est bien plus grand dans ceux-ci que dans ceux-là. Ajoutant que d'autre part, a) la classe préparatoire de Piano de Mme DURIEZ est depuis longtemps dé garnie - ce qui a motivé la transformation de ce cours en cours du soir - b) les parents préfèrent, avec juste raison, confier leurs enfants aux mêmes professeurs, M. LANNOY propose l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un professeur chargé des 3 degrés : préparatoire, moyen et supérieur, parallèle des classes de Mmes QUINSAC et DECOMBE.

Voyant dans cette proposition un moyen d'émulation et de perfectionnement, la Commission est d'avis d'ouvrir un concours, et de fixer au 1er Janvier la date d'entrée en fonctions du candidat qui sera retenu, ce délai de trois mois portant en fait à un an, la durée totale du maintien en fonctions de M. CAQUANT.

CLASSE DE CHANT - Par suite de la nomination de M. GUENOT, comme Directeur des Théâtres, le Ministère de l'Education Nationale nous invite à ouvrir un concours pour le recrutement d'un professeur titulaire. M. GUENOT, Professeur intérimaire, prétend pouvoir assurer l'enseignement de 3 cours sur 6, c'est à dire 6 heures par semaine et propose la nomination d'un 2ème Professeur. La Commission estime qu'il sera difficile de recruter un Professeur vraiment compétent pour un seul cours de 6 heures par semaine correspondant à un traitement mensuel de 5 à 6000 Frs. M. GUENOT a également proposé, en attendant, de se faire aider par un répétiteur qualifié.

Maître Martinache intervient chaleureusement en faveur de M. GUENOT, et est d'avis de tenter cette expérience.

Quant au projet de créer une 2ème classe de CHANT et une classe de DECLAMATION LYRIQUE, celle-ci étant absolument indispensable, la Commission reporte à une séance ultérieure l'examen plus approfondi de la question.

CLASSE D'ORGUE - M. LANNOY donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Simonnar qui, récemment nommé Professeur de Piano au Conservatoire de St-Etienne, sollicite un congé d'un an pour convenances personnelles.

Regrettant le départ de M. Simonnar, la Commission n'est toutefois pas d'avis de donner satisfaction à sa demande se méfiant des complications qu'engendrent les précédents. Et comme l'intérim ou la suppléance d'une durée supérieure à 3 mois doit être soumis à l'agrément ministériel, la Commission penche pour l'ouverture d'un concours, et sur la proposition de M. Bouillard, de charger M. Léon Lecocq de l'intérim de la classe d'Orgue où il a rendu d'éminents services pendant la durée des hostilités.

CLASSE DE CHOEURS - Sur l'injonction du Ministère de l'Education Nationale qui n'a pas agréé la titularisation de M. ROBILLARD, il y a lieu d'ouvrir un concours ayant pour objet de mettre en compétition M. Robillard, Professeur temporaire, avec les victimes de guerre, c'est à dire les candidats qui auraient pu être ses concurrents lors du premier concours s'ils n'avaient été empêchés par les événements de guerre. J'ajoute dit M. Lannoy, que c'est seulement à défaut de candidats victimes de guerre ou si les titres de ceux qui se présenteraient étaient jugés insuffisants par rapport à ceux de M. Robillard que la titularisation de ce professeur pourrait être envisagée.

La Commission prend acte de ces instructions qui seront appliquées à l'occasion des concours envisagés.

CLASSE DE MUSIQUE DE CHAMBRE - M. Pellomeulle ayant été chargé de l'enseignement de ce cours sans que, préalablement, une compétition ait été ouverte, l'observation des instructions de l'autorité supérieure implique l'ouverture d'un concours.

CLASSE DE HARPE - Mlle Cordonnier est venue voir M. Lannoy et l'a informé que son médecin traitant avait renouvelé son congé de maladie. Il ne lui sera donc pas possible d'assurer sa classe dès la rentrée, d'où nécessité de prolonger l'intérim de Mme Marcollin, ce que la Commission approuve.

CLASSE D'HISTOIRE DE LA MUSIQUE. - Ce cours est en sommeil depuis deux ans, M. LANNOY n'ayant pas le temps matériel de se consacrer au gros travail de préparation qu'exige cet enseignement. Il avait songé faire appel à un Professeur de Faculté, mais la question des traitements l'en empêche. Il espère trouver d'autres suggestions à proposer à la Commission lors de la prochaine réunion.

Enfin revenant sur la question de savoir si en définitive la présence de deux délégués des Professeurs doit être admise à ses délibérations, la Commission est d'avis : a) d'informer l'Association des Professeurs de ses réunions; b) d'examiner leurs desiderata, et s'il y a lieu de les convoquer pour explications complémentaires.

Séance levée à 21 heures.

Le Directeur

signé : Robert Lannoy

Le Secrétaire,

signé : CAPY

LE PRESIDENT,

signé : MARTINACHE.

Flourens de Flourens

Procès-verbal de la Réunion du 14 Décembre 1949

Etaient présents : Maître MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux-Arts

M.M. BORREWATER, DEQUENE, FAVIER, TRENTESAUX.
DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
BOSIER, Secrétaire

Excusés

: M. SOURIAU, Recteur de l'Académie
M.M. BAERT, DEREGNAUCOURT, DOBBELIERE, THIBAUT.



La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de Maître MARTINACHE.

Les Membres de la Commission tenant à s'associer aux Directeur et Professeurs de l'Ecole qui manifestèrent leur sympathie à M. Michel SOURIAU à l'occasion de sa nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur, expriment leurs vives félicitations pour cette promotion qui honore l'Académie de Lille et l'Ecole des Beaux-Arts.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 22 Juin 1949 est adopté sans observation.

ACTIVITE DU COMITE DE PATRONAGE :

Décoration de la Maison des Enfants de Lomme, sous la Direction de M. SEGERS, Architecte.

Un crédit de 120.000 francs a été ouvert par la Ville de Lomme. 50.000 francs ont été payés directement aux élèves en Juillet dernier, pour la décoration de trois salles de restaurant. Il reste à attribuer une somme de 50.000 francs pour la décoration d'une quatrième salle et l'exécution de deux bas-reliefs dans le Hall.

Sur ces travaux l'Etat passera un contrat avec quatre élèves pour 48.000 francs.

30.000 francs ont été réservés pour les frais de couleurs et la rétribution des professeurs qui ont bien voulu corriger les maquettes et surveiller les travaux.

ACTIVITE DE L'ECOLE :

Distribution des Prix -

Grâce à la générosité de divers groupements amis de l'Ecole, 78.000 francs ont été apportés en supplément des 40.000 francs pris sur le budget de l'Ecole.

A ces chiffres viennent s'ajouter 50.000 francs offerts pour différents concours.

Rentrée d'Octobre -

Il y eut cette année 160 admissions nouvelles. L'effectif actuel est de 480 élèves.

Travaux -

Pendant les vacances, le service des travaux a fait réviser les installations sanitaires et les installations électriques.

Bibliothèque -

385 ouvrages ont été reliés pour 328.888 francs
96 ouvrages ont été achetés pour 99.805 "
l'Ecole est abonnée à 17 revues pour 22.650 "

Conformément au vœu émis par la Commission, un bibliothécaire compétent sera recruté. Cet agent s'aurait partagé avec le Musée.

Cours d'Histoire de l'Art.

La situation de M. GAILLARD a été régularisée à partir du 1er Octobre 1949. M. DOUAL a été nommé professeur adjoint.

Assurance des élèves. Sécurité Sociale. Allocations familiales.

Le Directeur donne lecture des lettres reçues de différents organismes en vue d'assurer les élèves, de les inscrire à la Sécurité Sociale et de faire bénéficier leurs familles des allocations familiales.

La Commission considère :

- 1°) qu'il n'est pas possible de contraindre les parents à assurer leurs enfants contre les accidents pouvant survenir tant à l'Ecole même que sur le parcours fait pour s'y rendre;
- 2°) qu'il serait plus intéressant de faire admettre les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts au bénéfice de la Sécurité Sociale;
- 3°) qu'en attendant, il faut faire les démarches nécessaires pour obtenir les allocations extra-légales aux étudiants de plus de 20 ans.

Reclassement du personnel.-

A la suite du vœu émis à la dernière réunion, le service du personnel a étudié le réajustement des traitements.

Il a demandé à la Direction des Arts et Lettres, la possibilité d'assimiler pour les traitements le personnel de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille à celui des Ecoles Nationales.

A l'occasion d'une récente enquête, faite par les Inspecteurs de l'Enseignement artistique, une nouvelle demande a été envoyée.

Professeurs.-

Sur demande du Directeur, la Commission propose la titularisation de Mme MOINET, nommée à titre provisoire à partir du 1er Octobre 1948.

Elle émet ensuite le vœu, si les deux catégories de cours devaient être rétablies, de placer le cours du soir en 1ère catégorie. En effet, l'enseignement y a été complètement transformé depuis le 1er Octobre 1948.

Le professeur y enseigne les Arts décoratifs et prépare au professorat.

Modification du mode d'attribution des récompenses.-

Le Conseil des Professeurs a demandé une modification du mode d'attribution des récompenses :

- 1°) pour tenir compte de la réorganisation de l'enseignement artistique qui tend à consacrer les études par un diplôme officiel;
- 2°) afin d'attribuer des prix plus importants aux meilleurs élèves sans cependant augmenter la dépense.

Il importe surtout de ne pas accorder des titres ou des médailles qui pourraient donner des illusions sur les connaissances réelles des élèves quittant l'Ecole.

Le conseil des professeurs a donc proposé :

- 1°- pour chaque matière des Mention ou Médaille.
- 2°- pour chaque section, des prix attribués aux meilleures moyennes de l'ensemble des cours obligatoires en tenant compte d'un coefficient à déterminer pour chaque matière .
- 3°- à la fin du 2° degré: un certificat d'études artistiques. En attendant la création du diplôme officiel, ce certificat ne serait accordé rigoureusement qu'aux élèves ayant obtenu toutes les valeurs exigibles par leur spécialité.
- 4°- pour les élèves du premier degré, un prix de l'Ecole récompensé par un livre de grande valeur ou une bourse de voyage .

En principe, c'est au 1er degré que devraient être réservés dans l'avenir, les Grands Prix de la Ville de Lille et le Prix Doutrelon de Try .

Ces dispositions n'affecteraient pas les cours du soir et les cours annexes dont le règlement ne serait pas modifié.

La Commission accepte ces dispositions sous réserve qu'elles devront être portées immédiatement à la connaissance des élèves, si l'on veut les appliquer en fin d'année scolaire.

PRIX DE LA VILLE DE LILLE . -

La Commission propose de porter le prix à 50.000 francs .

PRIX DOUTRELON DE TRY . -

Sur la demande des professeurs, l'attribution du Prix Doutrelon de Try se fera annuellement comme autrefois.

Une partie de la subvention accordée par les Anciens Elèves sera employée à le revaloriser .

La Commission accepte ensuite les subventions qui sont proposées par deux donateurs anonymes pour récompenser deux élèves en fin d'année scolaire.

PRIX WICAR . -

Le Conseil Municipal ayant admis le principe d'envoyer à nouveau un pensionnaire peintre en Italie, en complétant la pension actuellement insuffisante, une demande de renseignements a été envoyée aux Etablissements Français de Rome afin de connaître la situation exacte de la Fondation.

La Commission se réjouit de cette décision car il lui paraît urgent de reprendre des contacts avec l'administration des établissements français de Rome afin de conserver à la Ville de Lille, le privilège de la Fondation WICAR .

Elle considère qu'il serait même nécessaire d'envoyer à Rome, un mandataire pour étudier la situation financière. Dans ce but, elle propose de solliciter le concours des "Relations culturelles à l'Etranger".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures.

La Présidente de la Commission,

M. MARTINACHE .

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux-Arts,
DESROMAUX.

4593
Commission d'Administration
Réunion du 22.5.1950

COMMISSION D'ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE
DE L'ECOLE DES BEAUX - ARTS.

Procès-Verbal de la réunion du 3 Mai 1950.

AD6/26 Etaient présents : M.M. Lucien BORREWATER, DEQUENE, DOBBELAERE,
FAVIER, THIBAUT.
M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
M. BOSIER, Secrétaire.

Excusés : M.M. DEREIGNAUCOURT et TRENTESAUX.

Absent : M. SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille.

Maitre MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux-Arts étant retenue par d'autres obligations, s'était excusée.

M. DESRUMAUX assurant la présidence informe la Commission de la démission de deux de ses membres les plus dévoués : M.M. Albert BAERT et Georges BORREWATER. Il fait part des lettres qui ont été adressées en cette occasion par Monsieur le Maire et par le Directeur de l'école pour exprimer les regrets de l'Administration Municipale et de l'Ecole devant une décision irrévocable et exprimer à ces grands amis de l'Ecole, les remerciements qui leur étaient dûs.

M. DOBBELAERE demande s'il est suffisant d'envoyer une lettre quand il s'agit de reconnaître les services rendus bénévolement pendant de si nombreuses années et la Commission est unanime pour demander à l'Administration Municipale, s'il ne serait pas possible d'attribuer une médaille à M.M. BAERT et BORREWATER.

Le Directeur remercie M.M. Pierre MAUROIS et Lucien BORREWATER d'avoir bien voulu accepter de siéger à la Commission.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 14/12/1949, qui est adopté sans observation.

COMITE DE PATRONAGE.-

Le Directeur rend compte de l'avancement des derniers travaux de décoration de la Maison des Enfants de Lomme. Il informe les membres du Comité que M. DUBURQUE, ancien élève de l'Ecole, Président du Syndicat du livre, a accepté de se joindre à eux et qu'il s'efforcera d'employer dans l'imprimerie, les élèves formés par l'Ecole. Monsieur DUBURQUE a organisé entre les écoles d'art du département, un concours doté de 25.000 Frs de prix.

TRAVAUX.-

Le Directeur énumère les travaux entrepris dans l'Ecole depuis la dernière réunion.

/.....

L'entretien du bâtiment nécessite des crédits très importants et il est navrant de constater que ces dépenses ne peuvent apporter aucune amélioration sensible à la disposition de locaux ne répondant pas à leur destination.

Une discussion s'engage sur la nécessité d'informer une fois de plus les services et de leur demander un plan d'aménagement sur place si on ne peut prévoir à bref délai, la construction d'une nouvelle Ecole. M. FAVIER propose également de demander à l'Administration Municipale si l'Ecole des Beaux-Arts ne pourrait être installée dans un des bâtiments qui deviendront disponibles à l'achèvement de la Cité Hospitalière.

Le Directeur donne lecture de la correspondance échangée au sujet de la démolition des prisons et il est proposé d'intervenir près du Conseil Général.

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES.--

En raison de la modification de l'attribution des récompenses, le Directeur demande l'avis de la Commission sur l'opportunité d'attribuer aux lauréats des sommes en argent, des livres ou d'organiser des voyages.

La Commission est unanime pour l'attribution de livres pour les prix modestes, de limiter les prix en argent afin de réserver la possibilité d'attribuer une ou deux bourses de voyage pour les prix plus importants.

PRIX DE LA VILLE DE LILLE.--

Le Directeur informe la Commission du désir exprimé par Maître MARTINACHE et M. DECAMPS, de donner comme sujet de concours, une affiche qui annoncerait les fastes de Lille en 1951, l'oeuvre primée devant être imprimée.

La Commission considère que le travail du lauréat doit être rétribué normalement et que le chiffre proposé par le Directeur, paraît insuffisant, et que de ce fait, l'Ecole s'expose aux revendications des organismes dépendant la propriété artistique.

M. BORREWATER propose de faire une démarche amicale près du Comité des fastes de Lille pour obtenir une somme suffisante.

Cependant M.M. DEQUENNE, MAUROIS et THIBAUT estiment que le travail aurait dû être demandé à un artiste en renom et que le Comité n'aurait pas dû le demander à des élèves. M. DOBBELAERE fait alors remarquer que les élèves sont à l'Ecole pour apprendre et non pour travailler dans un but lucratif, les concours d'Ecole devant rester des exercices d'émulation.

/....

La Commission propose comme membres du jury du concours :

M.M. BORREWATER, DEQUENNE, FAVIER, MAUROIS, membres de la Commission
M.M. CLEMENT, DUBURQUE, LYS, SIMONS, membres étrangers de compétence reconnue.

PRIX WIGAR.-

Le Directeur donne lecture de la correspondance reçue de Rome. Etant donné que l'Administration des Etablissements Français de Rome a toujours cherché à dépenser les revenus de la Fondation au détriment du pensionnaire lillois, M. FAVIER propose de demander l'intervention de M. Yvon DELBOS, Ministre de l'Education Nationale.

BOURSE DEPARTEMENTALE.-

M. MAUROIS informe la Commission qu'à la suite des démarches entreprises par lui, une bourse départementale de 200.000 Frs a été instituée en faveur des élèves des écoles des Beaux-Arts du département poursuivant leurs études à Paris, à l'Ecole des Beaux-Arts ou à l'Ecole des Arts Décoratifs.

M. FAVIER souhaite que les élèves architectes puissent bénéficier de cette bourse en restant à Lille à l'Ecole Régionale d'Architecture.

ASSURANCES DES ELEVES.-

Le Directeur donne lecture de la correspondance reçue à ce sujet.

Le service du Contentieux de la Mairie et le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale ont confirmé ce que tout le monde savait déjà, c'est à dire que les écoles des Beaux-Arts ne figurent pas sur la liste des établissements pouvant bénéficier des avantages de la sécurité sociale.

La Commission avait proposé à l'Administration Municipale de demander au Ministre cette inscription puisque la liste n'est pas limitative et que périodiquement on y fait figurer de nouveaux établissements d'enseignement.

D'autre part, la Commission constate que l'Administration Municipale n'a pas demandé non plus à la Caisse d'allocations familiales, les modalités d'attribution des prestations extralégales que cet organisme semble disposé à accorder aux étudiants de plus de 21 ans fréquentant l'Ecole des Beaux-Arts.

Enfin l'Administration Municipale n'a pas précisé les responsabilités des Directeur, Professeurs et Surveillants en cas d'accidents survenant aux élèves.

La Commission souhaite que ces renseignements puissent lui être donnés par Maître MARTINACHE.

/.....

RECLASSEMENT. -

Le Directeur informe la Commission des démarches entreprises par le service du personnel en vue de corriger les erreurs du reclassement et de l'enquête faite à ce sujet par la Direction des Arts et des Lettres.

BIBLIOTHECAIRE. -

La Commission déplore la lenteur de l'Administration en ce qui concerne la nomination d'un bibliothécaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

L'Adjointe déléguée
Présidente de la Commission,

M^e MARTINACHE.

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux-Arts,

P. DESRUMAUX.

Secrétaire Général

S.D.

COMMISSION D'ADMINISTRATION
ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS



Procès-verbal de la réunion du 24 Janvier 1951

Etaient présents :

MM. BORREWATER, DOBBELAERE, MAUROIS, THIBAUT, FAVIER
DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts
BOSIER, Secrétaire " "

Excusés :

Maître MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux-Arts
MM. SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille
DEQUENNE et TRENTESAUX

Le Directeur évoque la mémoire de M. Ferdinand DEREGNAUCOURT, Architecte D.P.L.G. professeur à l'Ecole Régionale d'Architecture, Membre de la Commission, décédé depuis la dernière réunion.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 3 Mai 1950, celui-ci est adopté sans observation.

Le Directeur donne lecture de la lettre de Maître MARTINACHE en date du 10 Juin 1950.

Aucune solution n'ayant été apportée, depuis cette date, aux questions posées, la Commission renouvelle ses vœux en ce qui concerne :

- 1° - la médaille de la Ville à offrir à MM. BAERT et BORREWATER
- 2° - les décisions à prendre :
 - a) pour la Nouvelle Ecole
 - b) pour l'entretien du bâtiment actuel

A ce propos, elle suggère de demander une réunion à l'Ecole, des différents adjoints intéressés aux Beaux-Arts, à l'Urbanisme, aux Travaux, aux Finances.

Elle conseille au Directeur de demander une décharge de ses responsabilités en cas d'accident résultant du mauvais entretien de l'immeuble.

- 3° - les démarches à faire pour la Fondation WICAR.

Cette affaire n'intéresse qu'indirectement l'Ecole. L'Administration Municipale est seule qualifiée pour défendre ses droits.

M. MAUROIS a appris par un de ses parents qui s'est rendu à Rome cette année que l'immeuble de Wicar est maintenant parfaitement restauré.

La Commission propose donc à l'Administration Municipale, de demander aux Etablissements Français à Rome :

- 1°) le compte de gestion promis depuis le 28 Février 1950
- 2°) la libération d'un des ateliers de la Maison Wicar afin de pouvoir le mettre à la disposition d'un éventuel pensionnaire.

Elle propose, en outre, que l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts, demande à M. le Maire de Lille de préciser dans quelles conditions, pouvait être revalorisée, la subvention annuellement accordée par la Ville pour les frais de voyage et le transport du matériel du pensionnaire.

..... Cette subvention n'a pas été attribuée depuis 1940.

...../

4° - Les démarches à faire pour obtenir de la Direction des Arts et Lettres et l'Administration de la Sécurité Sociale, que l'Ecole des Beaux Arts de Lille soit inscrite sur la liste des établissements d'enseignement, dont les élèves sont soumis à la Sécurité Sociale.

L'échange de lettres entre le service du contentieux et ces deux organismes n'a fait que confirmer à nouveau l'état de fait actuel et il ne semble pas qu'une demande précise ait été formulée.

La Commission considère qu'il y aurait intérêt à ce que les élèves réguliers, suivant l'enseignement donné en plein exercice soient considérés comme étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur. Cet avis est conforme à celui exprimé par l'Office National des Etudiants et par le Syndicat National de l'Enseignement Artistique.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT
ATTRIBUTION DES RECOMPENSES
EXPOSITION

Le Directeur informe la Commission des dispositions prises en accord avec les professeurs, pour l'exécution des décisions prises antérieurement par la Commission.

Il présente les tableaux et les fiches établies conformément aux programmes d'études, pour l'inscription des veleurs, des mentions, des médailles, qui consacrent désormais, les connaissances acquises en chaque matière, par les élèves et qui permettent de leur attribuer un certificat de fin d'études artistiques.

De ce fait, tous les prix sont supprimés, à l'exception des prix attribués par concours.

A titre transitoire et pour permettre l'attribution de récompenses importantes aux élèves qui les auraient méritées, il subsistera un prix par degré et par section et un prix de l'Ecole. Ces prix pourraient ainsi devenir, des bourses de voyage.

En conséquence, il semble que la cérémonie officielle de Distribution des Prix pourrait être simplifiée. La plupart des écoles des Beaux-Arts l'ont d'ailleurs supprimée.

Il faut malheureusement reconnaître que les personnalités officielles invitées, s'abstiennent d'assister à ces cérémonies.

L'an dernier, le premier rang de l'estrade est resté vide.

Le Directeur demande donc de modifier la cérémonie de remise des prix et de l'inclure dans l'inauguration de l'Exposition.

Il lui paraît nécessaire de continuer les expositions qui montrent la constante évolution de nos élèves et sont d'une excellente publicité pour l'Ecole.

Malheureusement, il n'est pas possible de faire ces expositions à l'Ecole même et il faut avoir recours au Musée.

L'an dernier, M. le Maire avait accordé l'Atrium pendant les trois mois de vacances et l'Ecole avait fait un effort considérable pour présenter des ensembles décoratifs très importants.

A peine installée, l'exposition a du être démontée pour faire place à une autre manifestation.

De pareils contretemps découragent les professeurs.

Cette année, sur demande du Directeur, Maître MARTINACHE a redonné son accord pour une exposition à la fin de l'année scolaire et devant durer pendant toutes les vacances.

M. MAUROIS précise alors qu'une exposition de céramique doit avoir lieu au Musée pendant l'exposition internationale du textile, que de ce fait, l'exposition de la Société des Artistes Lillois est reportée en Juin, qu'en raison de la durée des travaux de démontage et de remontage, il paraît peu probable de pouvoir présenter l'exposition de l'Ecole avant la fin de l'année scolaire.

D'autre part, une exposition des nouvelles acquisitions du Musée doit se faire dans le courant de l'été, il faudrait démonter très rapidement l'exposition de l'Ecole.

Il faut bien reconnaître les obligations auxquelles le Musée doit faire face. Une exposition d'élèves doit céder le pas à des manifestations plus intéressantes, mais ceci confirme que faute de locaux, l'Ecole est constamment paralysée dans ses activités.

CITE DES ARTS .

La Commission regrette très vivement la décision prise le 2 Octobre 1950, par l'Administration Municipale, de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition d'un studio dans la Cité des Arts actuellement projetée à Paris.

Elle pense que l'attention de l'Administration Municipale devrait être attirée à nouveau sur cette affaire et si la question pouvait être reprise d'abord par la Commission de l'Instruction Publique, elle souhaiterait qu'un représentant de la Commission de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts puisse y être entendu.

BIBLIOTHECAIRE ET PROFESSEURS.

Après de multiples démarches, le Directeur espère qu'il sera possible d'ouvrir prochainement un concours pour le recrutement d'un bibliothécaire.

M. PUGHEON, Inspecteur de l'Enseignement Artistique ayant annoncé sa visite, il se pourrait qu'il demande le remplacement des professeurs retraités et maintenus en activité. A ce propos, le Directeur signale que les dispositions prises par la Caisse des Retraites n'accordent désormais les avantages de la retraite qu'aux professeurs faisant un service complet. Comme il est indispensable de rechercher des professeurs compétents et de les attacher à l'Ecole, la Commission propose que le Directeur, en accord avec le service du personnel puisse établir, soit un groupement de cours sur un même titulaire, soit une modification des horaires qui permette d'offrir le maximum d'avantages aux candidats qui se présenteraient lorsque le concours sera ouvert.

Le Directeur fait remarquer toutefois que cette étude ne pourrait se faire sans connaître les conditions définitives du reclassement.

A ce sujet, de nouvelles démarches ont été faites pour tenter de régulariser les situations défavorisées, mais elle n'ont pas encore abouti.

DONS

Le Directeur informe la Commission qu'il a reçu en don pour l'Ecole :

- 1° de M. BAERT, un certain nombre d'ouvrages pour la bibliothèque
- 2° de M. GACHET, d'Auvers-sur-Oise, deux tableaux d'anciens élèves de l'Ecole; :
- 1° un portrait de la mère de M. Gachet, par Modeste Leclercq
- 2° une étude d'Amand Gautier.

Ces dons sont acceptés et la Commission s'associe aux remerciements envoyés aux donateurs.

Maître MARTINACHE étant arrivée, les questions qui venaient d'être étudiées sont à nouveau examinées.

Elle informe la Commission des difficultés qu'elle rencontre lorsqu'il s'agit de faire admettre les propositions de la Commission. Néanmoins, la Commission souhaite que les besoins de l'Ecole soient reconnus et que les Beaux-Arts ne soient pas indéfiniment traités en parents pauvres.

DISCIPLINE

La Commission, appelée à donner son avis sur un mouvement d'indiscipline des élèves, prononce les sanctions suivantes :

- Mlle CREPY, 8 jours d'exclusion de l'Ecole avec travaux à faire
- Mlle CARNEL
- M.M. VILLAIN et PERO, 4 jours "
- M. HIMPENS, 4 jours avec sursis, pour raison de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H.10.

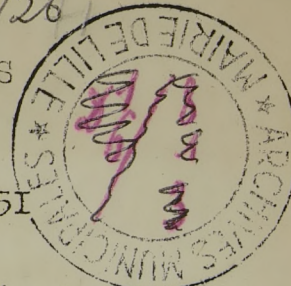
L'Adjointe déléguée
aux Beaux-Arts,
Présidente de la Commission,

M. MARTINACHE.

Le Directeur de l'Ecole
des Beaux-Arts,

DESNUMAUX.

COMMISSION D'ADMINISTRATION ^{ADG/26}
ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS



Procès-verbal de la réunion du 18 Avril 1951

Etaient présents: Maitre MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux Arts. M.M. BORREWATER, FAVIER, MAUROIS, MOLLET, THIBAUT, TRENTESAUX.

M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts, M. BOSIER, Secrétaire.

Excusés: M. SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille
M. DEQUENE

Absent : M. DOBBELAERE

La séance est ouverte à 16 h 15, sous la présidence de Maitre MARTINACHE, Adjointe déléguée aux Beaux Arts, qui donne aussitôt la parole au Directeur.

Ce dernier évoque la mémoire de M.M. BAERT et LEFORT, anciens Membres de la Commission de l'Ecole, décédés depuis la dernière réunion.

Il présente à l'Assemblée, M. Louis MOLLET, Architecte D.P.L.G. et Président du Conseil de l'Ordre des Architectes du Nord, nommé Membre de la Commission en remplacement de M. FAVIER, qui a remplacé, au titre de délégué du Ministre de l'Education Nationale, M. DEREGNAUCOURT décédé.

Maitre MARTINACHE, lui souhaite la bienvenue. M. MOLLET la remercie et l'assure de son entier dévouement.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 1951 celui-ci est adopté sans observation.

MEDAILLE DE LA VILLE A M. BORREWATER

Le Directeur informe la Commission qu'à l'issue de la réunion, Maitre MARTINACHE se rendra chez M. BORREWATER, pour lui remettre la médaille de la Ville de Lille, en reconnaissance des services qu'il a rendus à l'Ecole.

Le Directeur rappelle qu'au début de la guerre et de l'occupation l'Ecole étant privée de direction, M. BORREWATER a assuré bénévolement avec courage et abnégation, la périlleuse mission de maintenir l'Ecole ouverte et d'en assurer le fonctionnement.

BATIMENT.

Le Directeur rend compte des démarches entreprises pour l'entretien du bâtiment, notamment la réfection des parties dangereuses et la remise en état de la toiture et des façades.

Il fait part des propositions de M. le Maire de Lille et de l'Urbaniste en Chef, en ce qui concerne la future Ecole. La Commission propose d'étudier d'abord les possibilités d'utilisation de l'Hôpital Saint Sauveur qui deviendrait vacant à l'achèvement de la Cité Hospitalière.

.....

FONDATION WICAR

Maître MARTINACHE informe la Commission des démarches entreprises par le service du Contentieux pour obtenir, de l'Ambassade près le Vatican, des précisions sur la situation de la Fondation WICAR.

CITE DES ARTS

Maître MARTINACHE donne lecture d'une lettre de Me Alexandre DEBRAY, Conseiller municipal de Paris, faisant connaître que la construction de la Cité des Arts est actuellement retardée du fait que les capitaux promis par les pays scandinaves se font attendre.

JURYS

La Commission désigne ensuite les membres des jurys de concours :

- 1°) Pour le Grand Prix de la Ville de Lille, Section de Peinture:
M.M. MAUROIS, TRENTESAUX, DEQUENNE, Membres de la Commission
M.M. SIMONS, CUVELIER, SERRURE, BERMYN, Membres étrangers à l'Ecole
- 2°) Pour le Prix Doutrelon de Try, Section de Sculpture:
M.M. THIBAUT, Président de l'Association des Anciens Elèves
FAVIER et BORREWATER, Membres de la Commission
Mme DESRUMAUX-DOUMER, M.M. COIN, LELEU, LEMAIRE, Membres étrangers.
- 3°) Pour les Arts Décoratifs:
M.M. THIBAUT, BORREWATER, DOBBELAERE, Membres de la Commission
M.M. BRICE, SYNAEVE, DUBURQUE, LE CALLENEC, Membres étrangers
- 4°) Pour l'Architecture:
M.M. MOLLET, FAVIER, THIBAUT, Membres de la Commission
M.M. CLEMENT, LYS, LESAFFRE, DELEQUEUCHE, Membres étrangers

EXPOSITION

Le Directeur fait part des difficultés rencontrées pour organiser l'exposition au Musée.

La Commission propose de demander pour le 8 Juillet, la salle du Conservatoire pour la distribution des prix et d'organiser une exposition des meilleurs travaux dans les différents ateliers de l'Ecole.

SECURITE SOCIALE

Le Directeur donne lecture de la correspondance échangée par le service du Contentieux en vue d'attribuer aux élèves réguliers de l'Ecole des Beaux-Arts, les avantages de la Sécurité Sociale.

L'Administration municipale a contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile en cas d'accidents corporels ou matériels causés :

- 1°) par le personnel municipal
- 2°) par le fait des immeubles communaux.

Il appartient à l'élève, s'il le juge utile, de s'assurer personnellement pour les cas fortuits ne relevant d'aucune faute à la charge de la Ville ou de son personnel.

INSPECTION

Le Directeur donne lecture du rapport d'inspection pour l'année 1950. Il informe la Commission de la proposition verbale de M. POUGHEON, Inspecteur de l'Enseignement Artistique, de susciter près des Directeurs des Ecoles d'art du Département du Nord, l'attribution sur le plan départemental, d'un diplôme ou d'un certificat d'études artistiques.

L'organisation de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille permettant désormais l'attribution d'un certificat, il est évident que celui-ci étendu au plan départemental, aurait plus de valeur.

Toutefois, la mise au point de ces dispositions avec les autres écoles, semble présenter de nombreuses difficultés qu'il importe d'aplanir. Il ne paraît pas que cette mise au point puisse être laissée à la seule initiative de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille.

PROPOSITION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

L'Inspecteur de l'Enseignement Technique a proposé d'amplifier et de créer à l'Ecole des Beaux-Arts, des cours pour les professions du bâtiment ainsi que des C.A.P. pour ces mêmes professions.

M. POUGHEON, craint une ingérence du technique dans l'artistique. La Commission estime :

- 1^o) qu'il n'est pas possible d'empêcher le technique de créer des C.A.P. que ces diplômes peuvent intéresser nos élèves au même titre que les diplômes artistiques.
- 2^o) que le fait de préparer des élèves aux examens du technique, permettront à la Ville d'encaisser d'importantes subventions. Qu'en conséquence, elle examinera avec bienveillance, les propositions qui lui seraient faites par l'Enseignement Technique.

LEGS BAERT.

Le Directeur donne lecture de la correspondance échangée avec les héritiers de M. BAERT et de l'avis du service du contentieux. Pour éviter les complications, la Commission décide de faire prendre chez le donateur les objets destinés à l'Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

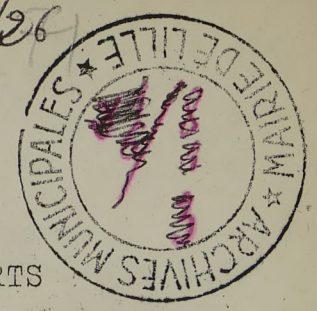
L'Adjointe déléguée
aux Beaux-Arts
Présidente de la Commission

signé : MARTINACHE

Le Directeur de l'Ecole
des Beaux-Arts

signé : DESRUMAUX.

106/26



COMMISSION D'ADMINISTRATION
ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 1951

Etaient présents : Maître MARTINACHE, Adjoint au Maire, Déléguée
aux Beaux-Arts.
M.M. DEQUENE, DOBBELAERE, FAVIER, MAUROIS, MOLIET,
THIBAUT, TRENTESAUX.
M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts,
M. BOSIER, Secrétaire.

Excusé : M. SOURIAU, Recteur de l'Académie de LILLE.

Absent : M. BORREWATER.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de Maître MARTINACHE, Adjoint au Maire, déléguée aux Beaux-Arts, qui donne aussitôt la parole au Directeur.

TRAVAUX ET NOUVELLE ECOLE.-

En prenant connaissance :

- 1°) de la nature des travaux entrepris à l'Ecole pendant les vacances;
- 2°) de la lettre de l'Inspecteur de l'Enseignement Artistique relative à une subvention de l'Etat pour améliorations apportées aux locaux de l'Ecole,

certains membres de la Commission regrettent un peu amèrement qu'en dépit des demandes sans cesse renouvelées, l'Administration Municipale ne prenne pas de décision en ce qui concerne l'avenir de l'Ecole des Beaux-Arts. Se contentant d'entretenir médiocrement un bâtiment condamné depuis 50 ans, elle n'y apporte pas d'amélioration, prétextant que celles-ci seraient onéreuses, mais ne se décidant pas d'autre part, à fixer l'emplacement d'une nouvelle Ecole et à en prévoir la construction.

Monsieur le Recteur a exposé à Maître MARTINACHE les raisons qui doivent faire renoncer la Municipalité à rechercher dans les locaux des anciennes Facultés, un emplacement pour l'Ecole des Beaux-Arts.

Il semble d'ailleurs incohérent de quitter un local mal adapté pour en occuper un autre qui ne le serait pas mieux et où l'installation nécessiterait des dépenses excessives sans apporter un véritable avantage.

La Commission propose donc à Maître MARTINACHE de réunir les différents adjoints intéressés à la question, afin de leur exposer les besoins de l'Enseignement artistique et la nécessité de tirer l'Ecole des Beaux-Arts d'une ornière où elle s'enfonce depuis 50 ans.

FONDATION WICAR.-

Le Directeur donne lecture des documents adressés à Monsieur le Maire de Lille par Monsieur l'Ambassadeur de France près le Vatican et par l'Administrateur des Pieux Etablissements Français de Rome. Il ressort de ces documents que la situation de la Fondation qui s'était améliorée en 1950 en laissant un crédit d'environ 240.000 liras sera déficitaire en 1951, mais qu'un crédit de 200 à 230.000 liras resterait disponible pour l'exercice 1952.

Toutefois, Monsieur l'Ambassadeur attire l'attention de Monsieur le Maire de Lille sur la nécessité de prendre une décision en vue d'assurer l'avenir de la Fondation.

M. DESRUMAUX ayant eu l'occasion de se rendre à Rome, y a officieusement rencontré Monseigneur BOUQUIN qui n'a pas refusé le principe d'accorder en 1952, une subvention qui permettrait à un artiste lillois de séjourner quelques mois en Italie. Mais l'Administrateur de la Fondation a attiré son attention sur certaines possibilités offertes actuellement en Italie et qui permettraient de reconstituer le capital de l'Oeuvre Pie Wicar. Il s'agirait de reconstruire un nouvel immeuble sur un plan nouveau mieux distribué. Cette reconstruction pouvant se faire sans apport d'argent, à l'aide d'un emprunt remboursé en 15 ou 20 ans par les revenus du nouvel immeuble.

La Commission intéressée par les renseignements apportés par M. DESRUMAUX le remercie de sa démarche et propose :

- 1°) de demander aux Etablissements français de Rome de bien vouloir fixer le montant de la somme qui serait disponible en 1952 pour envoyer un pensionnaire en Italie pendant quelques mois.
- 2°) de faire étudier par le Service du Contentieux les conditions exactes du testament Wicar afin de connaître les droits et obligations de la Ville de Lille et de la Ville de Pérouse sur la Fondation.
- 3°) de charger M. DESRUMAUX de continuer ses démarches auprès de Monseigneur BOUQUIN afin d'obtenir un programme détaillé de son projet.

ENSEIGNEMENT.-

Le Directeur informe la Commission d'une lettre de Madame MOINET, Professeuse du Cours d'Esthétique générale, demandant à être déchargée de deux heures de cours consacrés à l'enseignement des techniques des métiers d'art. Ce cours devant être assuré par un pro-

fesseur d'art décoratif, la Commission propose de pressentir M. DEBASSE pour remplacer éventuellement Mme MOINET.

Le Directeur informe la Commission que par suite du retard apporté au règlement des deux dernières tranches du reclassement, les Professeurs ont demandé à Monsieur le Maire de Lille, la régularisation de leur situation imprécise depuis près de deux ans.

Au moment où une grève pénible des examinateurs risque de s'étendre chez les professeurs, la Commission souhaite vivement que l'Administration Municipale intervienne, notamment au Ministère de l'Intérieur, pour corriger les anomalies qui risquent d'être aggravées par le décret fixant les modalités de l'augmentation accordée aux fonctionnaires à partir du 10 Septembre 1951. Cette intervention est d'autant plus nécessaire que la Commission, dans l'ignorance des traitements à accorder aux Professeurs de l'Enseignement Artistique, se voit dans l'obligation de reporter sans cesse l'ouverture des concours pour le recrutement des professeurs qui seraient appelés à remplacer les professeurs mis à la retraite et maintenus anormalement en activité.

La Commission propose donc à Maître MARTINACHE de demander à Monsieur l'Adjoint DECAMPS d'envoyer à Paris un mandataire chargé de mettre au point immédiatement avec la Direction des Arts et Lettres et le Ministère de l'Intérieur, toutes les questions concernant le personnel de l'Ecole des Beaux-Arts.

ACHATS POUR LA BIBLIOTHEQUE.-

Le Directeur signale que par suite des dispositions prises pour régler les achats de livres, il se trouve dans l'impossibilité d'acheter les ouvrages d'Art nécessaires à la Bibliothèque.

La Commission demande donc à Maître MARTINACHE d'intervenir auprès de ses services pour qu'une dérogation permanente puisse être accordée à l'Ecole des Beaux-Arts afin de lui laisser la liberté d'acheter chez n'importe quel libraire d'art, les livres qui lui sont nécessaires.

CONSEIL DE DISCIPLINE.-

Deux élèves : VILAIN et MANCON ont reconnu avoir jeté du matériel par les fenêtres du cours d'Architecture.

VILAIN, élève médiocre, déjà traduit l'an dernier devant le Conseil, est exclu définitivement de l'Ecole.

MANCON, bon élève, est exclu pour un mois et à la moindre faute, il sera renvoyé définitivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

L'Adjoint au Maire,
Déléguée aux Beaux-Arts,
Présidente de la Commission,

le Directeur de
l'Ecole des Beaux-Arts,

Me MARTINACHE.

DESRUMAUX.

156/26



COMMISSION D'ADMINISTRATION
ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS.

=====

Procès - Verbal de la Réunion du 20 Février 1952

Etaient présents :

Maître MARTINACHE, Adjointe au Maire, déléguée aux Beaux Arts
Monsieur SOURIAU, Recteur de l'Académie de Lille
Messieurs BORREWATER, FAVIER, MOLIET, TRENTESAUX
Monsieur DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole,
Monsieur BOSIER, Secrétaire.

Etaient excusés :

Messieurs DEQUENE et MAUROIS

Etaient absents :

Messieurs DOBBELAERE et THIBAUT

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Maître Martinache, Adjointe au Maire, Déléguée aux Beaux Arts.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 17 Octobre 1951 est adopté sans observation.

I.- La Commission prend connaissance de l'avis de la Commission Municipale de l'Instruction Publique et des Beaux Arts sur les différentes questions à l'étude et le Directeur rend compte des résultats obtenus :

I.- NOUVELLE ECOLE .-

A la suite de plusieurs réunions entre les adjoints délégués aux Beaux Arts, à l'Urbanisme et aux Travaux, deux terrains ont été proposés pour l'édification de la future Ecole. Tous deux sont parfaitement situés sur le Boulevard Carnot, à la sortie de Lille vers Roubaix et aux abords de tous les moyens de communications.

Le premier terrain, d'une superficie de 2.600 m² est parfaitement orienté vers le Nord. Le second, d'une superficie de 1.600 M² est insuffisant et d'une orientation défectueuse.

Monsieur LEVEAU, Urbaniste en Chef, ayant été consulté, s'est déclaré favorable à l'édification d'un édifice public, sur le premier terrain à l'entrée du Grand Boulevard.

La Commission propose donc une nouvelle réunion de tous les

adjoints intéressés à un tel projet, pour tenter de régler le problème.

Afin de réserver pour l'avenir la possibilité d'obtenir des crédits de l'Etat, il a paru important de faire figurer cette construction dans le plan quinquennal d'Equipement.

Comme il ne sera plus fait droit, après le 10 Février 1952 aux demandes isolées, et que seules seront retenues celles inscrites au Plan, jusqu'en 1957, la Présidente charge M.FAVIER de déposer à la Direction des Arts et des Lettres, une demande provisoire en attendant que puisse être envoyée la demande officielle, portant avis du Maire et du Préfet.

II.- FONDATION WICAR

La Commission propose de demander au Service du Contentieux d'effectuer les démarches près de l'ambassadeur et de l'Administrateur à Rome.

Le Directeur donne lecture du testament de Wicar.

Il ne semble pas que la Ville de Pérouse puisse se substituer à la Ville de Lille. Il importerait toutefois de connaître l'avis du Contentieux sur les obligations de la Ville de Lille en cas de modifications à apporter à l'immeuble Wicar.

III.- COURS DE TECHNIQUE DES METIERS D'ART.-

Conformément à l'avis émis par la Commission, M.DEBATTE a été chargé des cours, en remplacement de Mme MOINET, démissionnaire

IV.- RECLASSEMENT DES PROFESSEURS.-

Aucune réponse n'étant parvenue de l'Autorité de Tutelle, les Professeurs ont fait intervenir leur syndicat, qui a obtenu du Ministère de l'Intérieur, la fixation des indices 250 - 400 pour 12 heures, et de 300 - 500 pour 16 heures de cours hebdomadaires.

Le reclassement sur ces bases a été proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

V.- ACHATS POUR LA BIBLIOTHEQUE.-

Les décisions de la Commission d'Achat ayant privé l'Ecole d'ouvrages et de revues indispensables à l'enseignement; Maître MARTINACHE demandera à Monsieur le Professeur MINNE, d'examiner avec bienveillance les demandes formulées par les Ecoles d'Architecture et des Beaux Arts.

B°-NOMINATIONS DE PROFESSEURS /

L'Inspecteur Général de l'Enseignement Artistique ayant demandé :

1°- un remaniement du Personnel Enseignant basé sur la mise à la retraite de Melle DUBUISSON et de M.M. PORTEBOIS et DECARPENTRIE, agés respectivement de 68,65 et 60 ans,

2°- de limiter si possible, l'attribution des heures supplémentaires,

La Commission propose :

1°- la cessation de l'activité de Melle DUBUISSON et de M.PORTEBOIS;

2°- la mutation de M.COSTENOBLE, professeur du cours de l'annexe de FIVES (-10 heures) au poste de Professeur de Dessin occupé par Melle DUBUISSON (8 heures).

M. COSTENOBLE, conservant le poste de Professeur du cours de l'annexe de MOULINS-LILLE (10 heures) serait titularisé pour 18 heures d'enseignement au lieu de 20 heures. Il percevrait pour 16 heures de cours un traitement basé sur les indices 300-500 et ferait seulement 2 heures supplémentaires.

3°- les cours de Wazemmes et de Fives pourraient être déclarés vacants. Le poste de Wazemmes serait ramené de 14 heures à 12 heures . Celui de FIVES serait porté de 10 à 12 heures.

4°- En ce qui concerne M.DECARPENTRIE, le service du Personnel a accepté de le maintenir en activité et a fait connaître que des propositions tendant à reculer la limite d'âge étant soumises au Conseil Municipal, tout recrutement semblait prématuré.

Les modifications prévues pour les horaires des cours de Modelage seront donc étudiées ultérieurement.

La Commission demande donc au Directeur de préparer un projet de concours pour le recrutement de deux Professeurs.

C)- GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE

Un arrêté de M.le Maire a fixé le montant du prix à 50.000

Le concours aura lieu dans la section d'architecture et conformément au règlement, sera ouvert aux anciens élèves. Pour éviter toutes contestations, M. BORREWATER, propose d'annoncer le concours dans la Presse.

Le Jury sera choisi parmi les architectes, Membres de la Commission; M.M. FAVIER, MOLLET, THIBAUT et les architectes amis de l'Ecole, M.M. BONTE, DELEQUEUCHE, LESAFFRE, QUIQUEMPOIS, Etc.....

PRIX DOUTRELON DE TRY

Le prix Doutrelon de Try sera attribué dans la section d'Art Décoratif et conformément au règlement, le jury comprendra:

Le Président de l'Association des Anciens Elèves et un Membre de cette Association,
M.M. BORREWATER et DOBBELAERE, représentant la Commission

BOURSES DE VOYAGES

La Commission propose de demander dès maintenant l'autorisation d'attribuer comme l'an dernier, un certain nombre de bourses de voyages, pour un montant total de 70.000 francs.

D)- CREATION DU C.A.P. DU BATIMENT

Le Directeur rend compte des démarches entreprises pour la création de C.A.P. du Bâtiment.

Cette création permettrait à la Ville d'obtenir des subventions de l'Enseignement Technique.

La Commission propose de demander au Service des Finances de faire des démarches pour obtenir l'autorisation de percevoir le versement direct de la Taxe d'apprentissage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H.

L'Adjoint Délégué
aux Beaux Arts,
Présidente de la Commission
M. MARTINACHE

Le Directeur de
l'Ecole des Beaux Arts
P. DESRUMAUX



COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE
SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS.

Procès-verbal de la Réunion du 11 Février 1953.

Etaient présents :

Maître MARTINACHE, Adjointe au Maire, déléguée aux Beaux-Arts
Messieurs BORREWATER, DOBELAERE, FAVIER, MAUROIS, MOLLET
Monsieur DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole
Monsieur BOSIER, Secrétaire

Etaient excusés :

Monsieur le Recteur SOURIAU
Messieurs DEQUENE, THIBAUT, TRENTESAUX

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la Présidence
de Maître MARTINACHE, Adjointe aux Maire, déléguée aux Beaux Arts.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 7
Juillet 1952 est adopté sans observation.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE.

Le Grand Prix de la Ville de Lille, dont le montant
a été fixé à 50.000 Frs, par arrêté du Maire, devait en 1953, être
attribué dans le cours de Sculpture.

Malheureusement, plusieurs élèves seront retenus à ce
moment, par les épreuves du concours de Rome.

Il est donc décidé d'attribuer le prix dans la Section
d'Arts Décoratifs où de bons élèves vont prochainement quitter
l'Ecole.

Le concours aura lieu du 14 Avril au 23 Mai.
Un communiqué sera envoyé à la Presse.

PRIX DOUTRELON DE TRY.

Le Prix Doutrelon de Try sera attribué cette année
dans la section d'Architecture.

EXPOSITION DES TRAVAUX DES ELEVES.

Le Palais des Beaux-Arts étant retenu de Juin à Sep-
tembre par une exposition d'Art Belge organisée par les "Amis
du Musée", il importe de rechercher un autre local pour l'ex-
position.

La Commission propose d'étudier les possibilités que
pourraient offrir, le hall de la Chambre de Commerce, le hall de
l'Hôtel de Ville ou la salle de l'Hospice Comtesse.

PRIX WICAR.

Aucune nouvelle n'étant parvenue du contentieux au sujet de la Fondation WICAR, Maître MARTINACHE interviendra auprès de ce service, pour obtenir des renseignements, afin de pouvoir envoyer un pensionnaire à Rome en 1953.

Au sujet de la rénovation de la Fondation proposée par l'Administration des Etablissements Français de Rome, le Directeur donne lecture d'un article paru dans la presse, sur les possibilités offertes actuellement pour la construction en Italie.

Cet article confirme les informations que M. DESRUMAUX avait fournies en Octobre 1951, après un voyage à Rome.

D'autre part, M. MAUROIS et M. DESRUMAUX, ont rencontré un journaliste italien qui leur a donné des précisions sur les prêts consentis par les banques en faveur de la construction d'immeubles, prêts amortis en 15 ou 25 ans.

La Commission souhaite qu'un mandataire de la Ville, soit chargé d'étudier ce problème.

CASA VELASQUEZ

Un ancien élève de l'Ecole ayant sollicité une demie-bourse pour se rendre à Madrid, Maître MARTINACHE demandera une subvention de 200.000 Francs, sur le budget additionnel.

ORDRE DE MISSION POUR LES PROFESSEURS.

Comme il serait souhaitable que les professeurs se tiennent informés de tout ce qui peut intéresser l'enseignement; le Directeur demande à ce que des ordres de mission puissent dans certain cas, être demandés en faveur des professeurs, pour les obliger à visiter les expositions et à assister aux manifestations qui offrent un intérêt pour l'Ecole.

La Commission donne un avis favorable à cette demande.

DISCIPLINE.

La Commission ayant été informée que par suite d'absences injustifiées, la qualité et le nombre des travaux des élèves semblaient baisser, a décidé :

- 1°) de rappeler aux élèves qu'ils sont dans l'obligation d'assister à tous les cours de leur section, sous peine de renvoi.
- 2°) d'adresser un avertissement aux élèves qui s'absentent sans raison valable.
- 3°) de prononcer le renvoi définitif de deux élèves, DUDERMEL et VANCEUNE BROUCK, dont le travail est insuffisant.

BI-CENTENAIRE DE L'ECOLE EN 1955.

/.....

L'Ecole ayant été fondée en 1755, le Directeur demande s'il convient de prévoir l'organisation de manifestations en 1955. La Commission estime que l'initiative de ces manifestations pourrait être prise par l'Association des Anciens Elèves.

Elle propose de constituer un comité d'organisation qui aurait pour mission de préparer un programme.

Ce comité pourrait être composé :

- a) du Président et du Secrétaire Général de l'Association
- b) du Directeur de l'Ecole des Beaux Arts
- c) du Conservateur du Musée
- d) de l'Archiviste départemental
- e) des Bibliothécaires de l'Université de la Ville
- f) du Chef du service des archives anciennes.

Le programme pourrait comporter :

1.- Une exposition comprenant trois parties :

La première, historique, qui présenterait les documents anciens et les oeuvres des professeurs et élèves depuis la fondation de l'Ecole.

La seconde, permettrait aux anciens élèves de présenter la variété de leurs productions.

La troisième, étant réservée aux élèves et aux professeurs actuels.

2.- La réception des personnalités qui constitueront le Comité de patronage.

3.- Un banquet de l'Association et une soirée.

M. BORREWATER accepte d'étudier le programme avec l'Association des Anciens Elèves. Il fait remarquer qu'il importe de constituer le budget de ces manifestations afin de pouvoir demander les subventions qui seront nécessaires en 1954.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

L'Adjoint délégué aux Beaux Arts
Présidente de la Commission,

Maître MARTINCHE.

Le Directeur
de l'Ecole des Beaux Arts

P. DESRUMAUX.